**COMPTE-RENDU DU CODIR CODERS 28/08/2023**

Pv de la dernière réunion approuvé

Le secrétariat sera assuré à tour de rôle par chaque club.

**Bilan financier**

Charges reste à payer abonnement orange 49,5

Bilan financier +112,5 euros prévisible

 Pour fédé entre 500 et 700 k euros de perte

Le Budget prévisionnel prévoit un déficit de l’ordre de 600keuros pour 2023/2024 et 2024/2025

Les commissaires aux comptes vont être informés et ils ont un devoir d’informer l’AG

Il est possible que ces pertes entraînent une liquidation de la fédération

**Fonctionnement du coders 05**

Le Coders a des disponibilités bancaires et envisage de le redistribuer aux clubs (achats de matériel, prise en charge des augmentations éventuelles de cotisations….)

Le président du Coders annonce qu’il ne se représentera pas aux prochaines élections à la présidence du Coders

**FORMATION**

Un tableau a été envoyé aux clubs ; sa mise à jour est annexée au présent compte-rendu

Il se peut que des stagiaires demandent la défiscalisation pour les frais de déplacement ; qui le fait Coders ou clubs : **réponse les clubs**

**Voilà les explications et le mode opératoire RSPG**

Il s’agit d’abandon de frais au profit d’une association ayant l’agrément fiscal pour permettre cette opération de réduction d’impôts. La personne doit mentionner de manière explicite cet abandon ceci peut se faire en le mentionnant sur la note de frais.

L’association doit remettre à son adhérent un reçu fiscal qui lui permet une réduction d’impôt de 66%. Dans notre cas, il y a deux associations concernées Le CODERS et chaque club au prorata des sommes en jeu. C’est le CODERS qui reçoit les justificatifs et qui s’occupe du remboursement des frais. C’est donc lui qui doit se charger de remettre les reçus d’abandon de frais pour les déclarations d’impôts aux stagiaires.

Toutefois il y a 2 conditions qui nous concernent particulièrement :

1/ Les frais doivent être dûment justifiés

2/ le stagiaire doit renoncer expressément au remboursement des frais engagés pour son déplacement en le notant sur la note qu’il présente

PSC1 dernière session pour 2023 13 septembre

En annexe, le tableau réalisé par Annie pour les prévisions 2024

**FFRS 360** :

la formation ambassadeurs n’a pas forcément apporté toutes les réponses ; l’outil n’est pas totalement adapté aux besoins des clubs

 Les premiers clubs qui l’ont utilisé ont rencontré des écueils. En cas de besoin de conseil pour les clubs n’ayant pas encore travaillé sur le système contacter les ambassadeurs

Si quelqu’un paie par virement il devra cocher la case chèque

Le message reçu par les adhérents avec identifiant et mot de passe est valable 7 jours

*Intervention du bars :* trouve que le manuel a quelques imperfections ,le manuel de gestion est fait pour les initiés attendait un mode d’emploi simple le président du bars proposera à son comité directeur de gérer manuellement les licences et d’envoyer le dossier à la fédération

*Réponse des ambassadeurs* ils sont disposés à aider le bars

 Inquiétude sur les reversements financiers conseil des ambassadeurs imposer le paiement par chèque ou virement en cochant la case chèque

 **Questions diverses :**

*Date assemblée générale : CODERS le 18 octobre à Embrun, détails dans le prochain ENTRE NOUS*

Rspg : 20 octobre Corsaq : 20 octobre Cers : 22 septembre Bars 29 septembre

Rspv : 28 septembre

Le cers achète les DVA le bars attire l’attention sur la vigilance sur les questions de responsabilité en cas de location de DVA par un club ; cette responsabilité du club est aussi en jeu en cas de mise à disposition gratuite donc le club devra notamment vérifier lors de la remise du DVA que les piles sont en bon état ; la vérification du fonctionnement se fait au départ de la randonnée avec l’animateur

Entre nous articles pour le 15 septembre quand on reçoit la version numérique merci d’accuser réception

Nouvelles cotations randonnées : la FFRS a prévu de former les animateurs

Dates du prochain codir : vendredi 1er décembre à 9h30 à la Batie-Neuve